

Date de dépôt : 28 août 2009

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition : Intervenez svp, avant qu'un  
enfant ne soit écrasé !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 mai 2009, le Grand Conseil a renvoyé à la Commission des pétitions une pétition déposée le jour-même, dont le libellé est le suivant :

*« Les parents d'élèves de l'école la Tambourine, en particulier, et les habitants du quartier de la Tambourine, en général, réclament aux autorités carougeoises des **mesures urgentes pour garantir la sécurité routière aux abords de l'école de la Tambourine.***

*Les parents d'élèves et les habitants de la Tambourine sont gravement préoccupés par l'insécurité routière qui règne autour de l'école en raison des problèmes de circulation et de parking sauvage, qui engendrent un manque de visibilité dangereux, et du manque de signalisations habituelles autour d'une école. Nous demandons, entre autres, la pose de deux panneaux de signalisation «école» sur la route de la Tambourine et sur le chemin Vert, le marquage au sol de l'interdiction de stationner sur la route qui longe l'école à l'intérieur du quartier, le marquage de passages piétons appropriés aux entrées du quartier et à l'angle de la route devant la garderie, ainsi que des interventions régulières des autorités pour sanctionner les infractions.*

*Des revendications à ce sujet ont déjà été présentées à plusieurs reprises par différents acteurs du quartier, sans résultat. Cette pétition représente un appel au secours avant qu'un accident ne blesse l'un de nos enfants ».*

N.B. 478 signatures  
Ville de Carouge  
M<sup>me</sup> Jeannine de Haller  
Maire  
Place du Marché 14  
1227 Carouge

La Commission des pétitions a présenté le 24 juin 2009 son rapport au Grand Conseil, qui l'a renvoyé en urgence au Conseil d'Etat le jour-même. Ce rapport est annexé à la présente réponse du Conseil d'Etat.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat est également préoccupé par la sécurité des habitants et plus particulièrement des enfants dans le quartier de la Tambourine et regrette que la situation foncière particulière de ce secteur ait retardé la mise en place de mesures permettant de répondre aux attentes légitimes des habitants. Afin de débloquer la situation, la commune de Carouge et l'Etat se sont mis d'accord pour réaliser conjointement des aménagements et marquages.

En ce qui concerne l'Etat, le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), en tant que représentant l'Etat propriétaire de la parcelle, et le département du territoire (DT), pour lui la direction générale de la mobilité (DGM), ont travaillé de concert, en collaboration également avec le département des institutions (DI), dans lequel œuvre la police, et le département de l'instruction publique (DIP). Tout a été mis en œuvre pour que les travaux souhaités à juste titre par les pétitionnaires soient engagés pour la rentrée scolaire 2009. Ceux-ci consistent à créer des giratoires et des passages piétons, ainsi qu'à aménager des places de dépose-minute devant l'école, afin de dissuader le stationnement illicite dans le quartier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER

*Annexe : Rapport de la Commission des pétitions (P 1691-A)*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1691-A***Date de dépôt : 24 juin 2009***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Intervenez svp, avant qu'un enfant ne soit écrasé !****Rapport de M. Fabiano Forte**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1691 lors de ses séances du 15 juin 2009 et du 22 juin 2009. Les travaux de la Commission des pétitions ont été présidés de manière très appréciée par M. Roger Golay. Le procès-verbal a quant à lui été tenu avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie vivement pour la qualité de son travail.

**15 juin 2009 : Audition de Mme Sarah Lachat, représentante de  
l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole de la Tambourine et de  
M. Marc Nobs, Conseiller administratif de la Ville de Carouge**

Mme Sarah Lachat explique que le but premier de la pétition, qui émane de l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole de la Tambourine, est de garantir la sécurité des enfants aux alentours de l'école, tout en mentionnant que c'est tout le quartier, sur une parcelle appartenant à l'Etat, qui est négligé en ce qui concerne les aménagements. La pétition a été adressée aux Autorités de la Ville de Carouge qui l'a ensuite fait remonter aux Autorités cantonales.

M. Marc Nobs indique à la commission que la problématique date de 1994. A ce stade, il fait remarquer que les parcelles appartiennent à l'Etat. Un PLQ est actuellement en cours et à l'issue de celui-ci, la Ville de Carouge devrait reprendre l'entretien du quartier. Il déclare que sa commune ne peut intervenir sur un périmètre du domaine privé cantonal et ce malgré quelques menues interventions dûment facturées à l'Etat et payées par ce dernier.

Toutefois, cette situation ne peut le satisfaire et soutient la démarche de Mme Sarah Lachat.

A une question d'une commissaire relative au parking sauvage et à sa typologie, Mme Lachat répond que celui-ci concerne principalement des étudiants (Institut Batelle à proximité) mais aussi des parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants.

La même commissaire demande qui est responsable des voiries. M. Nobs répond que c'est l'Etat et qu'une étude comportant plus de 70 points à régler a été faite par ses services sans que rien n'avance. A ce titre, Mme Lachat indique que les habitants ont par eux-mêmes effectué quelques aménagements de modération du trafic.

A la question d'un commissaire qui souhaite savoir si la Ville de Carouge a chiffré la sécurisation de l'école ainsi que son délai de réalisation, M. Nobs réponds par la négative mais que cela peut être réalisé très rapidement. Toutefois, il demande un signal fort de l'Etat et une garantie de financement.

Une commissaire demande si la Ville de Carouge a entrepris des démarches vis-à-vis de l'Etat pour régulariser la situation. M. Nobs indique avoir rencontré plusieurs fois MM. Cramer et Muller à ce sujet, sans résultat concret à ce jour.

Une commissaire s'étonne qu'un kit école ne puisse être installé aux abords de cette école. M. Nobs indique que la configuration des lieux ne permet pas une telle installation. Il tient une fois encore à souligner sa bonne volonté mais que pour cela, il a besoin d'un signal fort et positif de l'Etat.

Sur la question de savoir comment se fait-il qu'il ait fallu attendre la fin des travaux pour y faire les aménagements nécessaires, M. Nobs indique que cette situation est due au PLQ validé par l'Etat et que sa commune est prête à prendre en charge l'entretien futur du périmètre, mais il estime que les différentes parties doivent assumer leurs responsabilités.

### **Discussion de la commission des pétitions à l'issue de l'audition du 15 juin 2009**

Un commissaire estime que la situation est claire et que cette pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat. Ce dernier est soutenu par un autre commissaire.

Une commissaire propose de déposer une motion dont plusieurs commissaires estiment que cela retarderait encore plus le dossier.

Un commissaire estime qu'il est nécessaire d'entendre le DCTI.

Suite à un large débat, la Commission des pétitions prend la décision d'auditionner le DCTI lors de sa prochaine séance et d'aller de l'avant avec ce dossier le plus vite possible.

### **22 juin 2009 : Audition du DCTI**

L'audition du DCTI n'a pu avoir lieu, la personne ayant été désignée pour ladite audition se trouvant en vacances.

Compte tenu de l'urgence du sujet soulevé par la pétition et qu'il y a lieu de solutionner le problème de la sécurisation de l'école de la Tambourine pour la rentrée scolaire 2009, l'ensemble des commissaires s'accordent à penser que, malgré l'absence du DCTI, il y a lieu d'aller de l'avant.

Ainsi, la Commission des pétitions se prononce favorablement pour un ajout et une urgence lors de la session du Grand Conseil du 25 juin 2009, par un vote indicatif à l'attention du Bureau et Chefs de groupes dont le résultat est le suivant :

<b>OUI</b> : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 L, 1 R, 1 MCG, 1 UDC)
<b>NON</b> : 0
<b>ABST.</b> : 1 (1 L)

Si cette recommandation devait être suivie, le président de la commission demandera, au nom de cette dernière, l'ajout et l'urgence.

Suite à ce vote d'intention, le président de la commission met aux voix la proposition visant à **renvoyer la pétition au Conseil Etat** :

<b>OUI</b> : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 L, 1 R, 1 MCG, 1 UDC)
<b>NON</b> : 0
<b>ABST.</b> : 0

La proposition est acceptée à l'unanimité.